

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 17/2021
6 juillet 2021

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Etn. Vandeperre SA par L. Louyet SA

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 6 juillet 2021 la concentration par laquelle L. Louyet SA acquiert le contrôle exclusif de Etn. Vandeperre SA.

La concentration a été notifiée le 21 juin 2021 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

L. Louyet, principale société de Louyet Group, est active dans la vente, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles de marque BMW et MINI. Elle détient cinq concessions à Charleroi, La Louvière, Mons, Sambreville et Evere. La concession de Charleroi est également active dans la vente et l'entretien de motos de marque BMW.

Etn. Vandeperre, filiale de la société holding Royal-Rubens, est active dans la vente, l'entretien et la réparation de voitures de marques BMW et MINI dans sa concession située à Sint-Pieters-Leeuw.

Dans sa décision du 6 juillet 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Suzanne Jude

Auditeur

Tél : + 32 (2) 277 83 08

Courriel : suzanne.jude@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).